

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2026

REÇU LE

Date de convocation : 16 mars 2026

Sous la Présidence de Sylvie JUNG, doyenne d'âge de l'assemblée

Elus : 19 – En fonction : 19 – Présents ou représentés : 19

07 AVR. 2026

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE**

Membres présents :

Mme BACH Carole, Mme BOHL Evelyne, M. CAPOT Marc-Antoine, M. EHRET Philippe, M. FOESSER Gilles, Mme GERVAIS Elisabeth, Mme GUERY Catherine, M. HERMANN Pierre, Mme JUNG Sylvie, M. KOLB Martin, Mme LEITZ Isabelle, M. MICHEL Adam, Mme RUI Julie, Mme SPETZ Isabelle, M. ULRICH Christophe, M. UTARD Philippe, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, M. VELTEN Louis-Baptiste, Mme ZINS Sandra.

DCM 2026-10

5.1 Election de l'exécutif

5.1.1 Election du Maire et des Adjoints

ELECTION DU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et suivants,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs :

- M. Louis-Baptiste VELTEN
- Mme Anne-Claire VAN LANDEGHEM

Mme Carole se déclare candidate au poste de Maire

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 10

Voix obtenues par Mme Carole BACH : 14

Mme Carole BACH ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

RECUEIL
DES
Le 21 mars 2026

**La Maire,
Carole BACH**



**La secrétaire de séance,
Catherine GUERY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

REÇU LE

07 AVR. 2026

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Date de convocation : 16 mars 2026
Sous la Présidence de Carole BACH, Maire
Elus : 19 – En fonction : 19 – Présents ou représentés : 19

Membres présents :

Mme BACH Carole, Mme BOHL Evelyne, M. CAPOT Marc-Antoine, M. EHRET Philippe, M. FOESSER Gilles, Mme GERVAIS Elisabeth, Mme GUERY Catherine, M. HERMANN Pierre, Mme JUNG Sylvie, M. KOLB Martin, Mme LEITZ Isabelle, M. MICHEL Adam, Mme RUI Julie, Mme SPETZ Isabelle, M. ULRICH Christophe, M. UTARD Philippe, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, M. VELTEN Louis-Baptiste, Mme ZINS Sandra.

DCM 2026-11

5.2 Fonctionnement des assemblées

5.2.3 Autres

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L 2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre d'adjoints afin de procéder à leur élection,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer à **4** le nombre d'adjoints au maire de la commune.

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le 21 mars 2026

**La Maire,
Carole BACH**



**La secrétaire de séance,
Catherine GUERY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026
Sous la Présidence de Carole BACH, Maire
Elus : 19 – En fonction : 19 – Présents ou représentés : 19

REÇU LE
07 AVR. 2026
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Membres présents :

Mme BACH Carole, Mme BOHL Evelyne, M. CAPOT Marc-Antoine, M. EHRET Philippe, M. FOESSER Gilles, Mme GERVAIS Elisabeth, Mme GUERY Catherine, M. HERMANN Pierre, Mme JUNG Sylvie, M. KOLB Martin, Mme LEITZ Isabelle, M. MICHEL Adam, Mme RUI Julie, Mme SPETZ Isabelle, M. ULRICH Christophe, M. UTARD Philippe, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, M. VELTEN Louis-Baptiste, Mme ZINS Sandra.

DCM 2026-12

5.1 Election de l'exécutif

5.1.1 Election du Maire et des Adjoints

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et suivants,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs :

- M. Louis-Baptiste VELTEN
- Mme Anne-Claire VAN LANDEGHEM

Liste présentée par la majorité municipale :

1. Pierre HERMANN
2. Elisabeth GERVAIS
3. Louis-Baptiste VELTEN
4. Julie RUI

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés les candidats figurant sur la liste de la majorité.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste et immédiatement été installés.

Le 21 mars 2026

**La Maire,
Carole BACH**



**La secrétaire de séance,
Catherine GUERY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2026

REÇU LE

Date de convocation : 16 mars 2026
Sous la Présidence de Carole BACH, Maire
Elus : 19 – En fonction : 19 – Présents ou représentés : 19

07 AVR. 2026

**A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE**

Membres présents :

Mme BACH Carole, Mme BOHL Evelyne, M. CAPOT Marc-Antoine, M. EHRET Philippe, M. FOESSER Gilles, Mme GERVAIS Elisabeth, Mme GUERY Catherine, M. HERMANN Pierre, Mme JUNG Sylvie, M. KOLB Martin, Mme LEITZ Isabelle, M. MICHEL Adam, Mme RUI Julie, Mme SPETZ Isabelle, M. ULRICH Christophe, M. UTARD Philippe, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, M. VELTEN Louis-Baptiste, Mme ZINS Sandra.

DCM 2026-13

5.1 Election de l'exécutif

5.1.1 Election du Maire et des Adjoints

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE KLEINFRANKENHEIM

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et suivants,

Considérant que le maire délégué de KLEINFRANKENHEIM est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs :

- M. Louis-Baptiste VELTEN
- Mme Anne-Claire VAN LANDEGHEM

Mme Catherine GUERY se déclare candidate au poste de Maire déléguée de KLEINFRANKENHEIM

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 10

Voix obtenues par Mme Catherine GUERY : 14

Mme Catherine GUERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée maire déléguée de KLEINFRANKENHEIM et immédiatement installée dans ses fonctions.

31/03/26

31/03/26

Le 21 mars 2026

**La Maire,
Carole BACH**



**La secrétaire de séance,
Catherine GUERY**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 mars 2026

REÇU LE

07 AVR. 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Sous la Présidence de Carole BACH, Maire

Elus : 19 – En fonction : 19 – Présents ou représentés : 19

A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE

Membres présents :

Mme BACH Carole, Mme BOHL Evelyne, M. CAPOT Marc-Antoine, M. EHRET Philippe, M. FOESSER Gilles, Mme GERVAIS Elisabeth, Mme GUERY Catherine, M. HERMANN Pierre, Mme JUNG Sylvie, M. KOLB Martin, Mme LEITZ Isabelle, M. MICHEL Adam, Mme RUI Julie, Mme SPETZ Isabelle, M. ULRICH Christophe, M. UTARD Philippe, Mme VAN LANDEGHEM Anne-Claire, M. VELTEN Louis-Baptiste, Mme ZINS Sandra.

DCM 2026-14

5.1 Election de l'exécutif

5.1.1 Election du Maire et des Adjoints

ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE AVENHEIM

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et suivants,

Considérant que le maire délégué de AVENHEIM est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Le conseil municipal a désigné comme assesseurs :

- M. Louis-Baptiste VELTEN
- Mme Anne-Claire VAN LANDEGHEM

M. Marc-Antoine CAPOT se déclare candidat au poste de Maire délégué de AVENHEIM

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

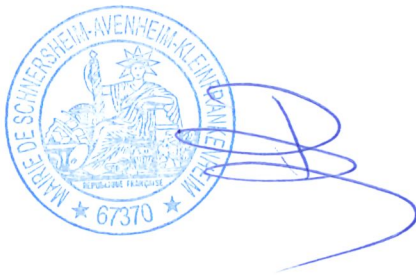
- Nombre de votants : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 10

Voix obtenues par M. Marc-Antoine CAPOT : 14

M. Marc-Antoine CAPOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé maire délégué de AVENHEIM et immédiatement installée dans ses fonctions.

RECUE
M. M. A. T. D.
Le 21 mars 2026

La Maire,
Carole BACH



La secrétaire de séance,
Catherine GUERY